COMMUNE DE NOËL-CERNEUX

Procès-Verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL
Du mercredi 14 octobre 2026

Présents : Corinne PARATTE ; Alain CHAPOTTE, Sidonie NOEL, Serge KURDYBAN, Ana CORREIA-CUNHA, Joanna KYRILA GASCOIN, Estelle NICOD, Fabrice MAINIER

Excusés : Benoit THIERY, Angèle BILLOTTE, Julien BOURNEZ

Président : Corinne PARATTE ***Secrétaire :*** Estelle NICOD

Ouverture de la séance à 20H00

1- **Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 2 Septembre 2026**

2- **Délibérations**

2.1 - Continuité du projet de solarisation de la salle des fêtes

Un point a été fait sur la continuité des projets avec les différentes communes engagées.
D'après les premières études qui ont été réalisées, le projet de solarisation de la salle des fêtes apparait comme une bonne opportunité technique et financière. En effet, l'installation de panneaux solaires permettrait d'approvisionner les bâtiments communaux en électricité (salle des fêtes, école, mairie, maison Lornot).
Les frais d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) demandés par le SYDED sont de 450 €.

→ **Délibération adoptée** pour continuer la démarche et financer les frais d'AMO menés par le SYDED

2.2 - Création de poste agent d'entretien école maternelle

Mme SARRAZIN qui assurait les trajets en bus et une partie du ménage avec les ATSEM n'a pas souhaité renouveler son contrat qui prenait fin au 31/08/2026.
Le ménage des bâtiments est à la charge de la commune puisque c'est l'école maternelle.
D'où création d'un poste d'agent d'entretien pour les 3 classes de maternelle : 4 joursx2h/sem sur la période scolaire et quelques heures aux vacances estivales soit un contrat de 7h/sem annualisées. Pour l'instant, le recrutement passe par une agence d'intérim.

→ **Délibération adoptée** : à l'unanimité

2.3 - Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Cotisation au FSL fixée à 0,61 €/habitant/an soit environ 300€/an pour la commune.
Historiquement, la commune a décidé de cotiser une année sur deux au FSL.

→ **Délibération adoptée** : à l'unanimité

2.4 - Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD)

Cotisation annuelle fixée à 0,30 €/habitant/an soit 120€/an pour la commune.

→ **Délibération adoptée** : cotisation annuelle renouvelée au FAAD.

2.5 - Adhésion au contrat groupe statutaire proposée par le Centre de Gestion

Si un agent, titulaire ou contractuel, se trouve en arrêt maladie, le contrat groupe d'assurance statutaire rembourse à la collectivité les frais de salaires liés aux arrêts maladie.
C'est le centre de gestion qui gère le contrat avec les collectivités territoriales.

→ **Délibération adoptée** : adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire pour 4 ans, soit du 01/01/2027 au 31/12/2030.

2.6 - Location d'une parcelle communale par bail commercial pour installation d'armoires électriques

Afin de compléter la fourniture en électricité nécessaire à la consommation des habitants, ENEDIS doit installer de nouvelles armoires électriques et demande à louer 30m2 de terrain devant la salle de fêtes pour installer ces armoires. L'espace sera aménagé et clôturé.

→ **Délibération adoptée** : pour signature de la convention de location avec ENEDIS pour 500 € par an.

3- Réception des travaux du chemin forestier

Travaux terminés en juillet 2026.

Réception de fin de chantier effectuée fin septembre avec l'entreprise Dodane, Mme Le Maire, Alain Chapotte et Julien Bournez. Le devis initial chiffrait des travaux pour un montant de 59 000€. La facture des travaux finis s'élève à 63 000€ qui sont répartis entre les communes de Noël-Cerneux et le Russey. Subventions régionales, en attente, pour un montant d'environ 40% de la facture.

4- Comité de Pilotage Piste Cyclable

D'après les études réalisées par le PNR, la dorsale entre le Barboux, la Chenalotte et Noël-Cerneux apparait comme un axe important compte tenu des écoles qui relient les 3 villages et des potentiels utilisateurs de cette piste cyclable. Le département prend en charge le financement de la piste cyclable le long de la route départementale.

Le coût estimé entre le Barboux et la Chenalotte est de 800 000€, à la charge de la communauté de communes (250€/m).

Pour le moment, la priorité donnée par le PNR est la liaison cyclable entre le Luhier et Bonnétage.

5- Problèmes de sécurité dans le village

5.1 Vitesse de circulation et priorités à droite dans le village

Il est rappelé que la vitesse de circulation dans le village est limitée à 30kms/h pour tous les véhicules à moteurs et les 2 roues.

Il a été remarqué que les cyclistes descendent, bien souvent, très vite le chemin forestier et arrivent dans le village à forte allure.

Proposition est faite de marquer le sol du chemin forestier et d'installer un panneau à la sortie du bois pour rappeler la vitesse à 30 kms/h. Le coût du panneau de signalisation (! vélo - 30kms/h !) s'élève à 184.92€.

De même pour les priorités à droite qui s'appliquent à la circulation dans tout le village, il est proposé de faire installer deux panneaux de signalisation (! priorité à droite !) pour un coût de 296.16€.

L'idée est également de se renseigner pour peindre le sol avec des bandes sonores pour inciter les automobilistes à ralentir (voir avec la commune des Fins).

5.2 Trottinettes électriques

Il est également rappelé que la circulation en trottinette électrique est autorisée à partir de 14 ans, avec port du casque obligatoire. Le transport d'un passager sur la trottinette est formellement interdit et une assurance responsabilité civile est obligatoire.

L'utilisateur qui ne respecte pas les règles de circulation et ces obligations s'expose à 135€ d'amende. La gendarmerie se déplacera au domicile des parents concernées puisque plusieurs enfants ne respectent pas ces règles.

6- Compte rendu de la visite des travaux réalisées à l'étang des Belles Seignes

Une visite a été réalisée avec l'OFB, la DDT, la Police de l'Eau et l'EPAGE du Doubs.
Les travaux d'entretien de curage des plans d'eaux existants ont été réalisés sans les autorisations nécessaires, selon la Police de l'Eau.
Divers travaux d'aménagement de l'Etang ont été présentés à l'OFB par l'AEBS, comme la création de mares. L'OFB a formulé un certain nombre de remarque à l'AEBS qui doit adapter ses projets d'aménagements. L'AEBS financera ces divers travaux.

7- Information Plan sécheresse

Le plan renforcé sécheresse, en cours jusqu'au 17/10/2026, est maintenu jusqu'au 2/12/2026.
Aussi, les arrosages des jardins potagers sont autorisés avant 8h et après 18h.

8- Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde constitue une obligation pour les communes de plus de 500 habitants. Outil de gestion des crises des communes, il permet de préparer la réponse à tout type d'évènements pouvant impacter la population, quelle qu'en soit la nature (accident, phénomène météo, inondation, etc.).
Document à visée opérationnelle, il a pour objet de définir, par avance, les procédures et organisations qui seront mises en place en cas d'événements. Cette démarche permet, en situation de crise, de ne pas se poser de questions sur l'organisation à mettre en place afin de traiter l'événement de manière rapide et pertinente.
A la demande de Préfecture, l'élaboration du PCS est à mener de manière plus approfondie. Il convient de prendre un arrêté pour désigner une personne référente sécurité au niveau de la commune. Un premier travail de fond commencera en novembre.

9- Réunions diverses CCPR

9.1 - Elaboration du Pacte de Gouvernance

Pour mieux informer et faire participer les conseillers et non plus seulement les élus qui siègent au sein des communautés de communes, des réflexions sont faîtes et un questionnaire sera envoyé aux élus.

9.2 – Assainissement

La déshydratation des boues de la station d'épuration va prochainement débuter.
Une fuite d'eau a été identifiée en sous-sol à la station d'épuration réparée à ce jour.

9.3 - Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance de la CCPR développe diverses activités à faire connaitre : crèche, ludothèque, Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

10- Travaux Maison Lornot

Le bâtiment a été vidé et les véhicules sont stockés dans le bâtiment chez Mme Andrée Balanche. La convention de location a été signée avec Mme Balanche.
La Mairie a souscrit à une assurance dommages ouvrages (24 313.97€) et tous risques chantier (9 156.98€) jusqu'au 30/06/2027.

Le chantier doit débuter le 26/10/2026 : démolition complète de l'écurie et démolition intérieure du bâtiment en gardant charpente et murs extérieurs.
Il est rappelé qu'il est strictement interdit de pénétrer dans l'enceinte grillagée du chantier, en dehors des réunions de chantier, compte tenu de la dangerosité des travaux menés.

11- Questions diverses

11.1– Commémoration du 11 Novembre

La commémoration du 11 Novembre aura lieu, cette année à Noël-Cerneux, à 11h15 devant le Monument aux Morts. Les enfants des Ecoles seront présents pour chanter.
Un apéritif est prévu à la salle de Fêtes.

- RDV à 9h à la salle des Fêtes pour préparer l'apéritif.
- Alain se charge de commander et récupérer une gerbe de fleurs (Lilabulle -Le Russey) pour un montant de 80€.
- Fabrice commande le plateau de fromage et s'occupe de la sono.

11.2 - Organisation de la fête de Noël

La fête de Noël aura lieu le samedi 12 décembre 2026 à la salle des fêtes de Noël-Cerneux.
Choix du dessert effectué avec les membres du conseil municipal.

11.3 - Bilan opération Brioches

Toutes les brioches ont été vendues dans le village (130 brioches). 1 298.18€ ont pu être récoltés grâce à la générosité des habitants.

11.4 - Demande de l'ASNCC

Le club de football souhaiterait planter un arbre en mémoire de Jean Marc BALANCHE, ancien président du Club, décédé le 14 septembre dernier.
Le conseil municipal donne son accord pour qu'un arbre soit planté sur le terrain communal à côté de la salle des fêtes.

11.5 - Travaux divers

Le murger à l'entrée du village a été refait.
La croix située à l'intersection de la route les Coires/les Combôles est en cours de coffrage.
Un grillage entre le mur de la maison de Mr Hassal et l'école va être installé.
Les barrières en bois ont été enlevées sur le terrain racheté par la commune à Mr et Mme VALENTIN.
Un taillage des arbres, Impasse du Moulin, est à prévoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Le Maire,
Corinne PARATTE